

# Sommaire

## Le référentiel professionnel du Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

|   |                 |
|---|-----------------|
| <b>1.1 Définition de la profession et du contexte de l'intervention</b>   | <b>p. 2</b>     |
| <b>1.2 Le référentiel d'activités du Diplôme de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale</b>           | <b>p. 3</b>     |
| <b>1.3 Le référentiel de compétences du Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale</b> | <b>p. 4 à 8</b> |

# Le référentiel professionnel du Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

## 1.1 DEFINITION DE LA PROFESSION ET DU CONTEXTE DE L'INTERVENTION

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale effectuent une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social.

Ils accompagnent et soutiennent les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées. Ces interventions s'effectuent au domicile, habituel ou de substitution, dans leur environnement proche ou en établissement. Les établissements et services employeurs sont notamment ceux visés par l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Ils élaborent leur intervention avec la personne aidée en collaboration avec l'équipe de travail et leur encadrement en fonction des besoins de la personne ou d'un groupe de personnes ou conformément à un mandat et dans le cadre du projet de service. Le projet d'intervention ainsi élaboré définit et hiérarchise les objectifs de cette intervention, précise les moyens devant être utilisés pour les atteindre.

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale mettent en oeuvre l'intervention et évaluent son déroulement avec la personne aidée, l'encadrement et, le cas échéant, les partenaires extérieurs.

Les activités de la vie quotidienne constituent le support privilégié de l'intervention des techniciens de l'intervention sociale et familiale. En appui de ces actes, les techniciens de l'intervention sociale et familiale proposent et transmettent l'ensemble des savoirs nécessaires en vue de leur réalisation par les personnes elles-mêmes.

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale ont un rôle d'accompagnement social des usagers vers l'insertion. Ils contribuent au développement de la dynamique familiale et soutiennent tout particulièrement la fonction parentale.

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale conduisent des actions individuelles ou collectives dans un cadre pluriprofessionnel et de partenariat.

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale sont à leur niveau garants du respect des droits fondamentaux des usagers et se doivent d'adopter une attitude cohérente avec l'éthique de l'intervention sociale et des missions confiées.

## 1.2 Le référentiel d'activités du Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

Les fonctions/activités du Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale s'exercent en référence à des repères éthiques et déontologiques garantissant la qualité de leurs interventions.

| FONCTIONS  | ACTIVITES  |
|--|--|
| <b><u>Fonction 1</u></b><br><br><b>Elaboration, mise en œuvre et évaluation du projet individualisé</b>                    | <ol style="list-style-type: none"><li>1 - Contribue à l'élaboration du projet d'établissement ou de service</li><li>2 - Communique avec les responsables de l'établissement ou du service et les autres intervenants</li><li>3 - Contribue à l'évaluation de la situation et des besoins de la personne ou du groupe</li><li>4 - Elabore un projet individualisé</li><li>5 - Met en oeuvre le projet individualisé</li><li>6 - Evalue le projet individualisé</li></ol>  |
| <b><u>Fonction 2</u></b><br><br><b>Accompagnement vers l'autonomie de la personne dans les actes de la vie quotidienne</b> | <ol style="list-style-type: none"><li>1 - Réalise en suppléance ou aide à réaliser les activités de la vie quotidienne</li><li>2 - Transmet des savoir-faire et favorise leur apprentissage</li><li>3 - Accompagne les personnes dans l'appropriation de leur cadre de vie</li><li>4 - Assure la sécurité des personnes</li><li>5 - Conseille en matière de gestion du budget quotidien</li></ol>  |
| <b><u>Fonction 3</u></b><br><br><b>Aide à l'insertion dans l'environnement et à l'exercice de la citoyenneté</b>           | <ol style="list-style-type: none"><li>1 - Informe les personnes sur leurs droits et leurs devoirs</li><li>2 - Oriente vers les structures compétentes</li><li>3 - Assure la médiation entre personnes, groupe de personnes, familles et institutions</li><li>4 - Accompagne les personnes dans leurs projets personnels (projets de vie, loisirs, vacances) ou professionnels</li><li>5 - Contribue à la mise en oeuvre du projet d'insertion ou d'intégration</li><li>6 - Contribue à la mise en oeuvre et au développement d'actions collectives</li></ol> |
| <b><u>Fonction 4</u></b><br><br><b>Participation au développement de la dynamique familiale</b>                            | <ol style="list-style-type: none"><li>1 - Accompagne et aide à l'exercice de la fonction parentale</li><li>2 - Aide les parents à accueillir et prendre soin du nourrisson</li><li>3 - Accompagne la cellule familiale dans les situations de rupture, de modification importante de la vie ou de traumatisme familial et propose des actions adaptées</li><li>4 - Informe sur les mesures de protection juridique relatives aux personnes vulnérables</li></ol>   |

## 1.3 Le référentiel de compétences du Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

### **I. Domaine de compétences 1 – Conduite du projet d'aide à la personne**

- 1.1 - Evaluer la situation et les besoins de la personne.
- 1.2 - Elaborer un projet individualisé dans le cadre des objectifs définis.
- 1.3 - Mettre en oeuvre le projet individualisé.
- 1.4 - Evaluer le projet individualisé.
- 1.5 - Participer à la conception et à la mise en oeuvre d'actions collectives.

### **II. Domaine de compétences 2 – Communication professionnelle et travail en réseau**

- 2.1 - Elaborer, gérer et transmettre de l'information.
- 2.2 - S'inscrire dans un travail d'équipe.
- 2.3 - Etablir une relation professionnelle.
- 2.4 - Assurer une médiation.
- 2.5 - Développer des actions en partenariat et en réseau.

### **III. Domaine de compétences 3 – Réalisation des actes de la vie quotidienne**

- 3.1 - Réaliser en suppléance les actes ordinaires de la vie quotidienne.
- 3.2 - Contribuer au respect de l'hygiène.
- 3.3 - Favoriser la sécurité des personnes aidées.

### **IV. Domaine de compétences 4 - Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne**

- 4.1 - Mettre en oeuvre un programme progressif d'apprentissage.
- 4.2 - Favoriser l'appropriation des actes du quotidien et du cadre de vie.
- 4.3 - Conseiller sur la gestion du budget quotidien.

### **V. Domaine de compétences 5 - Contribution au développement de la dynamique familiale**

- 5.1 - Aider et soutenir la fonction parentale.
- 5.2 - Accompagner la cellule familiale dans des situations de modification importante de la vie.
- 5.3 - Favoriser les situations de bien-traitance et agir dans les situations de maltraitance.

### **VI - Domaine de compétences 6 - Accompagnement social vers l'insertion**

- 6.1 - Informer et orienter vers des services adaptés.
- 6.2 - Accompagner les personnes dans leurs démarches.

| DOMAINES DE COMPETENCES   | COMPETENCES   | INDICATEURS DE COMPETENCES   |
|---|---|--|
| <p><b>DC1</b></p> <p><b>Conduite du projet d'aide à la personne</b></p> | <p>1.1. Evaluer la situation et les besoins de la personne</p> <p>1.2. Élaborer un projet individualisé dans le cadre d'objectifs définis</p> <p>1.3. Mettre en oeuvre le projet individualisé</p> <p>1.4 Évaluer le projet individualisé</p> <p>1.5. Participer à la conception et à la mise en oeuvre d'actions collectives</p> | <p>1.1.1. Connaître les publics aidés : familles vulnérables, personnes handicapées, âgées ou en risque d'exclusion.</p> <p>1.1.2. Connaître les dispositifs de prise en charge dont relève la personne.</p> <p>1.1.3. Poser un diagnostic de situation, évaluer les potentialités de la personne autant que ses désavantages, déficiences et incapacités.</p> <p>1.1.4. Savoir recueillir l'expression des attentes des personnes et la prendre en compte.</p> <p>1.2.1. Connaître la méthodologie d'élaboration du projet individualisé.</p> <p>1.2.2. S'assurer de l'articulation du projet individualisé avec le projet d'établissement ou de service.</p> <p>1.2.3. Savoir proposer et formuler un projet individualisé sur la base d'objectifs contractualisés.</p> <p>1.2.4. Élaborer le projet individualisé en fonction des besoins de la personne et/ou d'une mission relevant d'un mandat.</p> <p>1.2.5. Rechercher le consentement de la personne.</p> <p>1.3.1. Connaître les droits et obligations des personnes aidées et les respecter.</p> <p>1.3.2. Connaître et respecter les règles liées à l'éthique, au secret et à la discrétion professionnelle dans le cadre des missions confiées.</p> <p>1.3.3. Organiser son intervention et pouvoir hiérarchiser ses priorités d'action.</p> <p>1.3.4. Mobiliser les compétences des personnes aidées et susciter leur participation.</p> <p>1.3.5. Savoir mettre en oeuvre des stratégies (environnement, ressources, contraintes, etc...).</p> <p>1.3.6. Savoir agir dans le cadre d'une mission relevant d'un mandat.</p> <p>1.4.1. Savoir évaluer ses méthodes pratiques et outils.</p> <p>1.4.2. Savoir partager les analyses avec la personne et les partenaires.</p> <p>1.4.3. Savoir impliquer les personnes dans l'évaluation de leur situation.</p> <p>1.4.4. Pouvoir mesurer les attentes et la satisfaction des personnes à travers des indicateurs pertinents.</p> <p>1.4.5. Évaluer les réponses apportées aux personnes en utilisant des outils et des procédures adaptées.</p> <p>1.4.6. Savoir mesurer les écarts entre les attentes de la personne et les réponses apportées et en déterminer les causes.</p> <p>1.4.7. Réactualiser le projet individualisé en conséquence.</p> <p>1.4.8. Savoir préparer une fin d'intervention</p> <p>1.4.9. Savoir prendre du recul sur les pratiques professionnelles et les conceptualiser.</p> <p>1.5.1. Savoir repérer une problématique commune à un groupe et la traduire en projet d'action.</p> <p>1.5.2. Savoir participer à l'élaboration ou initier des actions collectives.</p> <p>1.5.3. Connaître les techniques d'organisation et d'animation de groupe.</p> <p>1.5.4. Savoir mobiliser les personnes.</p> <p>1.5.5. Savoir évaluer une action collective.</p> |

| DOMAINES DE COMPETENCES  | COMPETENCES   | INDICATEURS DE COMPETENCES   |
|--|---|--|
| <p><b>DC2</b></p> <p><b>Communication professionnelle et travail en réseau 4-1 4-2 4-3 4-4 4-5</b></p> | <p>2.1. Élaborer, gérer et transmettre de l'information</p> <p>2.2. S'inscrire dans un travail d'équipe</p> <p>2.3. Établir une relation professionnelle</p> <p>2.4. Assurer une médiation</p> <p>2.5. Développer des actions en partenariat et en réseau</p> | <p>2.1.1. Savoir sélectionner des informations.</p> <p>2.1.2. Savoir traiter et conserver des informations.</p> <p>2.1.3. Savoir actualiser ses connaissances.</p> <p>2.1.4. Savoir utiliser les technologies de l'information et de la communication.</p> <p>2.1.5. Savoir formaliser et restituer les éléments recueillis.</p> <p>2.1.6. Savoir rendre compte de l'action au moyen de comptes-rendus oraux et écrits en les adaptant aux besoins des interlocuteurs.</p> <p>2.1.7. Savoir formuler et argumenter des propositions.</p> <p>2.2.1. Pouvoir participer à l'élaboration du projet d'établissement ou de service.</p> <p>2.2.2. Connaître les grandes orientations de l'action sociale et médico-sociale.</p> <p>2.2.3. Savoir prendre en compte les évolutions des problèmes sociaux.</p> <p>2.2.4. Pouvoir participer à la politique d'amélioration de la qualité engagée par l'établissement ou le service.</p> <p>2.2.5. Savoir prendre et passer le relais à d'autres partenaires, même en urgence.</p> <p>2.3.1. Savoir se présenter et présenter son service.</p> <p>2.3.2. Savoir (accueillir et) se faire accueillir au domicile des personnes.</p> <p>2.3.3. Savoir favoriser l'expression.</p> <p>2.3.4. Savoir adapter son mode de communication aux personnes aidées, (notamment celles ne maîtrisant pas la langue française) et aux partenaires.</p> <p>2.3.5. Savoir utiliser les techniques de communication.</p> <p>2.3.6. Savoir gérer son implication personnelle.</p> <p>2.4.1. Connaître les principes généraux de la communication interpersonnelle.</p> <p>2.4.2. Identifier les modes de communication des relations familiales, intergénérationnelles et des relations interculturelles.</p> <p>2.4.3. Faciliter l'expression et les échanges entre personnes et entre personnes et institutions.</p> <p>2.4.4. Savoir utiliser les techniques de gestion des conflits.</p> <p>2.5.1. Connaître les dynamiques institutionnelles.</p> <p>2.5.2. Identifier les partenaires à solliciter et faire le lien avec son établissement ou service.</p> <p>2.5.3. Pouvoir travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire.</p> |

| <b>DOMAINES DE COMPETENCES</b>   | <b>COMPETENCES</b>   | <b>INDICATEURS DE COMPETENCES</b>  |
|--|--|--|
| <b>DC3 - Réalisation des actes de la vie quotidienne</b>   | <p>3.1. Réaliser en suppléance les actes ordinaires de la vie quotidienne</p> <p>3.2. Contribuer au respect de l'hygiène</p> <p>3.3. Favoriser la sécurité des personnes aidées</p>                            | <p>3.1.1. Savoir réaliser les achats alimentaires.</p> <p>3.1.2. Savoir élaborer des menus dans le respect des équilibres nutritionnels, des cultures et habitudes de vie, de l'âge ou de l'état de santé.</p> <p>3.1.3. Savoir entretenir le cadre de vie.</p> <p>3.1.4. Savoir entretenir le linge et les vêtements.</p> <p>3.2.1. Savoir prévenir et corriger les effets liés au manque d'hygiène.</p> <p>3.2.2. Savoir agir pour la préservation de la santé.</p> <p>3.3.1. Prévenir les accidents domestiques.</p> <p>3.3.2. Repérer les sources d'insalubrité et proposer des solutions préventives et les mettre en oeuvre.</p> <p>3.3.3. Contribuer à l'aménagement de l'espace dans un but de confort et de sécurité.</p> <p>3.3.4. Maîtriser les pratiques d'aide à la mobilité des personnes et leur approche ergonomique</p>   |
| <b>DC 4 - Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne</b> | <p>4.1. Mettre en oeuvre un programme progressif d'apprentissage</p> <p>4.2. Favoriser l'appropriation des actes du quotidien et du cadre de vie</p> <p>4.3. Conseiller sur la gestion du budget quotidien</p> | <p>4.1.1. Savoir mobiliser les potentialités de la personne et valoriser ses acquis.</p> <p>4.1.2. Savoir mettre en oeuvre une intervention éducative en utilisant des méthodes et des techniques pédagogiques adaptées.</p> <p>4.1.3. Savoir transmettre à la personne la capacité d'évaluer elle-même ses réussites et ses besoins.</p> <p>4.2.1. Permettre aux personnes d'intégrer la dimension sociale de l'habitat et du cadre de vie.</p> <p>4.2.2. Faire des propositions de personnalisation de l'habitat.</p> <p>4.2.3. Proposer des solutions pour l'aménagement et l'équipement du logement ou sa réorganisation.</p> <p>4.3.1. Connaître les principes de base de la gestion d'un budget quotidien.</p> <p>4.3.2. Conseiller sur les achats courants.</p> <p>4.3.3. Identifier les situations à risque de surendettement.</p> |

| DOMAINES DE COMPETENCES  | COMPETENCES  | INDICATEURS DE COMPETENCES   |
|--|--|--|
| <p><b>DC 5 - Contribution au développement de la dynamique familiale</b></p> | <p>5.1. Aider et soutenir la fonction parentale</p> <p>5.2. Accompagner la cellule familiale dans des situations de modification importante de la vie</p> <p>5.3. Favoriser les situations de bien traitance et agir dans les situations de maltraitance</p> | <p>5.1.1. Connaître les grandes orientations des politiques familiales et de la politique de l'enfance.</p> <p>5.1.2. Etre en capacité d'informer les membres du groupe familial sur leurs droits et devoirs vis-à-vis des enfants et de la société.</p> <p>5.1.3. Informer les enfants sur leurs droits et leurs devoirs.</p> <p>5.1.4. Repérer les potentialités et les capacités du groupe familial et savoir s'appuyer sur les personnes ressources au sein de la famille.</p> <p>5.1.5. Permettre aux parents de favoriser le développement global de l'enfant et de l'adolescent.</p> <p>5.1.6. Connaître les besoins du nourrisson, de l'enfant et de l'adolescent.</p> <p>5.1.7. Apprendre aux parents à prendre soin du nourrisson.</p> <p>5.1.8. Repérer les signes de carence ou de retard dans le développement des enfants et des adolescents.</p> <p>5.1.9. Participer à l'éducation et à la socialisation de l'enfant ou de l'adolescent.</p> <p>5.1.10. Proposer des activités propres au développement de l'enfant.</p> <p>5.1.11. Repérer les difficultés scolaires des enfants et participer au soutien scolaire.</p> <p>5.2.1. Repérer les conséquences d'une nouvelle situation familiale pour chacun des membres de la famille.</p> <p>5.2.2. Proposer à la famille des modalités d'action adaptées à la nouvelle situation.</p> <p>5.2.3. Accompagner les différents membres de la famille dans leur recherche d'un nouvel équilibre de vie.</p> <p>5.2.4. Repérer les difficultés que peut rencontrer la cellule familiale lors de l'arrivée d'un enfant au foyer.</p> <p>5.2.5. Participer à l'accompagnement des personnes en fin de vie et soutenir les autres membres du foyer dans la période qui suit le décès.</p> <p>5.2.6. Aider la cellule familiale à envisager et préparer la période qui suit le décès.</p> <p>5.3.1. Connaître les grandes orientations des politiques en matière de majeurs protégés et de protection de l'enfance.</p> <p>5.3.2. Informer sur les mesures de protection juridique des personnes vulnérables.</p> <p>5.3.3. Connaître les dispositifs de lutte contre la maltraitance.</p> <p>5.3.4. Repérer les dynamiques intra-familiales, alerter sur les situations de violence familiale ou de maltraitance et mettre en lien avec les institutions concourant à la protection de l'enfance ou des adultes.</p> |
| <p><b>DC 6 - Accompagnement social vers l'insertion</b></p>                  | <p>6.1. Informer et orienter vers des services adaptés</p> <p>6.2. Accompagner les personnes dans leurs démarches</p>  | <p>6.1.1. Connaître les droits et les libertés fondamentales des personnes.</p> <p>6.1.2 Rappeler (et donner des repères) sur les lois et les règles sociales permettant à la personne ou au groupe de s'y inscrire en tant que citoyen.</p> <p>6.1.3 Connaître les équipements et les services de proximité auxquels les personnes peuvent faire appel.</p> <p>6.1.4 Connaître les prestations et aides financières éventuelles et les conditions générales de leur utilisation.</p> <p>6.2.1. Contribuer à l'émergence, à l'élaboration et au suivi de projets personnels ou professionnels.</p> <p>6.2.2. Identifier les critères inhérents à la faisabilité du projet des personnes.</p>   |